

**CONSEIL COMMUNAL
DU CHENIT**

CANTON DE VAUD

LEGISLATURE 2011-2016**P.V.NO 21-29.06.2015****PROCES-VERBAL DE LA SEANCE
DU 29 JUIN 2015**

Hôtel de Ville du Sentier

Salle du Conseil communal

Présidence :	Mme Marianne OBERSON	Présidente
Vice-Présidence :	Mme Carole DUBOIS	1 ^{ère} Vice-Présidente
Scrutateurs :	M. Jean-Claude CHANSON	Scrutateur
	M. Fabrice AUBERT	Scrutateur

Séance retransmise sur VAL TV

L'heure de convocation étant écoulée, Mme Marianne Oberson, Présidente, salue cordialement l'assemblée, les membres de la Municipalité et le public.

Elle passe aux opérations préliminaires figurant au début de l'ordre du jour :

a) Appel nominal**b) Procès-verbal de la séance du 27 avril 2015****c) Communications de la Présidente****d) Communications de la Municipalité**

a) L'appel nominal fait ressortir la présence de 54 Conseillers (ères) + 1 assermentation, total 55

Sont excusés :	Mmes et MM.	Bichsel Pierre
		Blondeau Stefan
		Capt Pierre-Olivier
		Champrenaud Nicolas
		Diémand Jean-Philippe
		Duvoisin Dominique
		Guinand Alain
		Richi Stefan
		Rochat Fabien
		Rochat Frédéric
Absents :	MM.	Bodenmann Jacques-Victor
		Maillefer Cyril
		Matthey Julien
		Monthe Francis

La Municipalité est présente in Corpore.

Le quorum étant atteint, Mme la Présidente ouvre la séance en remerciant l'assemblée de sa présence.

b. Procès-verbal de la séance du 28 avril 2015

Le procès-verbal de la séance du 28 avril 2015 est accepté avec une remarque page 3, Mme Micheline Rieben a remplacé M. Nicolas Champrenaud dans la commission du préavis no 4. Mme la Présidente fait voter cette modification et le procès-verbal est accepté à l'unanimité, sans avis contraire ni abstention, avec remerciements à Mme Paulette Reymond pour sa rédaction.

c. Communications de la Présidente

Mme la Présidente donne lecture des courriers reçus :

-courrier de M. Nicolas Frey du 27.5.15 concernant Multivideo et la retransmission des séances

-courrier Fondation IDEA, du Président M. Pierre-André Meylan, avec les rapports annuels, à disposition des membres du Conseil.

Elle donne la parole à Mme le Syndic pour le point :

d. Communications de la Municipalité

Madame la Présidente,

Mesdames et Messieurs les Conseillers,

En préambule, vous constatez qu'un écran interactif a été installé sur la droite de la salle. Comme c'était prévu dans le budget 2015, l'installation audiovisuelle de la salle du conseil communal doit être modernisée. L'écran que vous voyez est un système interactif similaire aux tableaux installés dans la nouvelle aile du collège de Chez-le-Maître. Il permet de remplacer le flipchart régulièrement utilisé et ne nécessite pas l'installation d'un beamer. Le modèle que vous voyez est en test et la Municipalité souhaitait profiter de la séance du jour pour faire quelques essais et illustrer les propos tenus. A terme, les éléments projetés dans la salle seront également transmis pour une diffusion en direct aux téléspectateurs qui suivent le conseil depuis leur salon.

De plus, la Municipalité a l'honneur de vous communiquer les faits survenus dans la vie communale depuis la dernière séance :

Anniversaires

Les personnes suivantes ont fêté leur nonantième anniversaire :

- M. André PIGUET, domicilié au Brassus, le 4 mai 2015 ;
- M. Johann BLATTMER, domicilié au Sentier, le 10 juin 2015.

Une délégation de la Municipalité leur a rendu visite pour leur transmettre ses vœux et leur remettre le traditionnel cadeau.

Route du Marchairuz – Convention pour le déneigement du secteur compris entre le Grand Fuey et Bière

En lien avec le courrier adressé à Mme Nuria Gorrite, Conseillère d'Etat au sujet du déneigement de la Route du Marchairuz, la Municipalité a reçu une réponse de sa part en date du 5 juin 2015 dont voici le contenu :

Madame le Syndic, Messieurs les Conseillers Municipaux,

Votre courrier du 25 mars 2015 m'est bien parvenu et a retenu mon entière attention.

La Direction générale de la mobilité et des routes a analysé votre requête en tenant compte de vos arguments et d'une réflexion sur les critères menant à ne pas déneiger une route cantonale.

Après cette analyse, j'ai l'avantage de vous annoncer qu'à partir de l'hiver 2015-2016, le déneigement du tronçon entre le Grand Fuey et Bière sera intégralement financé par le canton de Vaud et par conséquent, la convention qui vous lie à la Direction générale de la mobilité et des routes relative au financement du déneigement de ce tronçon prendra fin après la saison hivernale 2014-2015.

Par ailleurs je me permets de transmettre une copie de la présente aux Municipalités de Bière et Gimel, comme réponse à leurs courriers soutenant votre démarche.

J'espère ainsi avoir pu répondre à vos attentes et vous prie d'agréer, Madame le Syndic, Messieurs les Conseillers municipaux, mes salutations distinguées.

La Cheffe du département

Nuria Gorrite

La Municipalité ne peut que se réjouir de cette décision. Elle constate ainsi qu'elle a été écoutée et que les arguments mis en avant, en particulier les comptages, ont permis de clarifier du côté de la direction concernée, les critères à appliquer afin de décider de l'ouverture d'une route en hiver.

S'agissant de l'hiver 2014-2015, l'Etat a fait parvenir à la commune une facture de Fr. 42'668.20, ce qui était conforme aux attentes. La dépense consentie par la commune entre 2013 et 2015 pour le déneigement du tronçon concerné se monte donc à Fr. 190'545.70.

Projet Eoljoux – Courrier de l'association SOS Vent d'Amont – Préavis

Au cours de ces dernières semaines, chaque conseiller communal a reçu personnellement un courrier de l'Association SOS Vent d'Amont basée en France au sujet du projet Eoljoux.

La Municipalité transmettra dans les toutes prochaines semaines une réponse à ce courrier.

Dans tous les cas, cette intervention bien que fort tardive sera prise en considération dans le préavis en cours de rédaction pour le PPA Eoljoux. Une réponse devra donc être transmise et le conseil communal aura la possibilité en temps voulu de débattre des arguments évoqués.

Nous rappelons que les oppositions dans le cadre d'un plan partiel d'affectation ne peuvent être levées que par le Conseil communal et non par la Municipalité. Le préavis est en cours de rédaction, il s'agira d'un document très complet de plus de 150 pages qui demandera certainement du temps à la commission chargée de l'étudier. La volonté de la Municipalité est donc de le déposer au cours de l'été afin de laisser le temps aux commissaires de travailler, sachant qu'une séance extraordinaire pour cet objet sera fixée d'entente avec la commission durant l'automne.

Affichage des décès sur le site internet – Question de M. Didier Vaucher-de-la-Croix

Suite à une demande de M. Didier Vaucher-de-la-Croix concernant la publication des décès sur le site internet de la commune, la Municipalité a entrepris diverses consultations. En premier lieu et dans une volonté de concertation, les pompes funèbres de la Vallée de Joux ont été interpellées, de même que les communes voisines. Lors des discussions, il est apparu que cette solution ne paraissait pas opportune et posait des problèmes, notamment en ce qui concerne la protection des données personnelles. Par ailleurs, si d'un point de vue technique, la mise en ligne des avis ne pose pas de souci particulier, de nombreux obstacles, dans un processus déjà fort complexe ont été mis en avant, qui engendreraient des coûts administratifs élevés.

Après avoir fait une pesée des intérêts, la Municipalité a décidé de renoncer à faire publier les décès sur le site internet de la commune du Chenit. Elle note qu'il en va de même pour les communes de l'Abbaye et du Lieu.

Travys SA – Interruption de la ligne entre Le Brassus et le Lieu - Travaux

Dans le cadre de travaux d'entretien de la voie, Travys SA a informé les Municipalités que les trains ne circuleront pas entre le Lieu et le Brassus **du 12 au 23 octobre 2015**.

Des bus de remplacement seront mis en place par la compagnie et les correspondances au Lieu seront garanties.

Téléski des Mollards SA – Téléski des Esserts SA – Conventions de subventionnement

Suite à la décision du Conseil communal de financer à hauteur de Fr. 800'000.— le remplacement du Téléski du Rocher au Brassus et celui des Esserts à l'Orient, la Municipalité a établi des conventions de subventionnement qui ont été approuvées par les deux conseils d'administration. Dans ce cadre, la Municipalité a désigné M. Bertrand Meylan en temps que représentant de la commune dans les deux conseils d'administration.

Comme vous avez pu le constater, des demandes de permis de construire ont été déposées. Pour le téléski du Rocher au Brassus, le permis a été délivré dernièrement. S'agissant de celui de l'Orient, l'enquête publique est encore en cours.

Remerciements et vœux

Enfin et pour terminer, nous tenons à vous adresser, Madame la Présidente, nos sincères remerciements pour l'important travail effectué au cours de vos deux années de Présidence. L'administration communale se joint à la Municipalité pour vous adresser ses meilleurs vœux pour la poursuite de vos fonctions au sein du conseil, et nous nous réjouissons de pouvoir vous compter, pour de nombreuses années encore, dans les rangs du législatif communal. Par la même occasion, un merci tout particulier est adressé à la Secrétaire du Conseil communal, Mme Paulette Reymond ainsi qu'au bureau pour toutes les tâches effectuées lors des séances ainsi que les jours de dépouillement de votations. Ces remerciements, s'adressent également aux responsables des groupes politiques.

Enfin, nous vous adressons, chères conseillères, chers conseillers, nos meilleurs vœux pour les vacances d'été qui s'approchent et nous nous réjouissons de vous retrouver cet automne.

Séance du conseil communal

La prochaine séance du Conseil communal est prévue **le lundi 28 septembre 2015**.

Mme la Présidente remercie Mme le Syndic pour ses communications. Elle soumet au Conseil l'ordre du jour de ce soir :

1. Assermentation

2. Election Commission de gestion (7 membres)

3. Préavis 8/2015 : Comptes 2014

4. Election Commission des Finances (5 membres)

5. Préavis 9/2015 : Réfection de l'enrobé à la route du Solliat

6. Préavis 10/2015 : Préavis et réponse à la motion de Mme Claire-Lise Piguet, relative à l'étude de la possibilité de réduire le nombre de Conseillers communaux pour la législature 2016-2021

7. Election du Bureau : -Président

-Vice-Président

-2^{ème} Vice-Président

-2 scrutateurs

-2 scrutateurs suppléants

8. Election d'un membre suppléant à l'ASIVJ – Commission de gestion

9. Election d'un membre au Conseil d'Administration VIC SA

10. Divers et propositions individuelles

qui est accepté à l'unanimité, sans avis contraire ni abstention.

1. Assermentation

Mme la Présidente procède à l'assermentation de M. Philippe Perrin (UDI) qui remplace M. Philippe Morand et lui souhaite la bienvenue au sein du Conseil.

2. Election de la Commission de gestion (7 membres)

Sont proposés par les responsables de groupes, soit MM. Claire-Lise Piguet (F3), Micheline Rieben (SOC & FG) et Stéphane Reymond (UDI) les personnes suivantes :

MM. Alex Meylan et Willy Kohler (F3)

MM. Nadia Pittet, Frédéric Simond et Fabrice Piazzini (SOC & FG)

MM. Marylaure Sirna, Alain Guinand et Thierry Balestra (UDI)

Vote au bulletin secret, au premier tour (maj. 28) sont élus :

MM. Frédéric Simond 33 voix

Nadia Pittet 30 voix

Alain Guinand 28 voix

M. Sébastien Cala dit sa satisfaction d'avoir pu participer aux travaux de la Commission mais précise que M. Thierry Balestra bien que proposé n'est pas rééligible. En conséquence, M. Thierry Balestra est retiré de la liste des propositions. Mme Micheline Rieben demande que l'élection soit tacite pour le deuxième tour. M. Jean-Claude Rochat demande le nombre de voix des autres membres, Mme la Présidente donne le détail : MM. Alex Meylan et Marylaure Sirna 27 voix ; MM. Willy Kohler et Fabrice Piazzini 23 voix. Ces quatre Conseillère et Conseillers sont élus par acclamation. Le Président de la nouvelle Commission de gestion est M. Frédéric Simond. Elle se compose donc de :

MM. Frédéric Simond Président

Nadia Pittet

Alain Guinand

Marylaure Sirna

Alex Meylan

Willy Kohler

Fabrice Piazzini

Mme la Présidente félicite les personnes élues et les remercie pour leur engagement.

3.Préavis 8/2015 : Comptes 2014

Les rapports des Commissions de gestion et Finances ont été envoyés à tous les membres du Conseil.

Mme la Présidente invite le Président de la Commission de gestion M. Thierry Balestra à la tribune. Elle ouvre une discussion sur le rapport de gestion et demande à M. Thierry Balestra si la Commission de gestion est satisfaite des réponses de la Municipalité ?

Réponse affirmative. Pas d'autre question ou demande de parole, Mme la Présidente soumet le rapport de gestion au vote du Conseil qui l'approuve à l'unanimité, sans avis contraire ni abstention.

Elle remercie les membres de la Commission de gestion et leur Président pour leur travail.

Elle passe ensuite à la lecture des comptes, chapitre par chapitre, en priant chacune et chacun de poser leurs questions au fur et à mesure :

M. Jean-Luc Lecoultre : au compte 450 Ordures ménagères et déchets Vallée de Joux, sur le compte 450.3188.01, transports ordures ménagères, une légère augmentation de fr. 7'000.- par contre, au compte 450.3526.01, diminution d'environ fr. 14'000.-. L'élimination est inférieure mais les coûts de transport augmentent de 15 % pour la même quantité de déchets ?

M. Laurent Reymondin Municipal n'a pas d'explication dans l'immédiat, c'est la deuxième année du nouveau système d'élimination des déchets, il prend note et répondra à la prochaine séance.

Mme la Présidente termine la lecture des comptes 2014 qui bouclent par un excédent de revenus à capital de fr. 594'670.55 sans autre question du Conseil. Dans la discussion générale, **M. Jean-Luc Lecoultre** est heureux de constater le résultat des comptes avec environ 13 millions de revenus supplémentaires. Quel est le projet de société pour nos concitoyens ? Quel service offrir en plus ? Peut-être une ouverture le matin à l'UAPE ?

Par ailleurs, il demande une vérification des données du rapport municipal sur les chiffres indiqués concernant les services funèbres.

Commission des Finances

Mme la Présidente appelle le Président de la Commission, M. Jacques-André Rochat à la tribune. Il donne quelques informations sur son rapport et pense que, vu le peu de questions, ce rapport était bien rédigé ?

Mme la Présidente ouvre la discussion :

M. Reynold Keusen revient sur le taux d'imposition et confirme bien que celui-ci n'influence par la péréquation, ce n'est plus le cas.

Mme la Présidente soumet les comptes 2014 au vote du Conseil qui les accepte à l'unanimité, sans avis contraire ni abstention, soit :

LE CONSEIL COMMUNAL DU CHENIT,

Après avoir pris connaissance :

-des comptes de l'année 2014,

-des rapports municipaux,

-des rapports de la Commission des Finances et de la Commission de gestion,

1. accepte les comptes communaux, de la Bourse G.-H. Piguet et de la Fondation Ami-Napoléon Rochat, ainsi que les comptes de pertes et profits et les bilans tels qu'ils ont été présentés,

3. donne décharge à la Municipalité de sa gestion pour l'année 2014,

4. donne décharge à la Commission des Finances,

5. donne décharge à la Commission de gestion

Mme Nathalie Blondel a une remarque concernant le nom de la Bourse G.-H. Piguet qui est en fait la Caisse de Secours G.-H. Piguet.

M. David Piguet Municipal revient sur la question de M. Jean-Luc Lecoultre concernant les services funèbres : à un endroit sont mentionnés les citoyens décédés de la Commune et à l'autre ce sont les décès Vallée de Joux.

Mme la Présidente remercie les membres de la Commission des Finances et son Président pour leur travail.

4. Election Commission des Finances (5 membres)

Sont proposés par les responsables de groupes MM. Claire-Lise Piguet, Sebastien Cala et Stéphane Raymond les personnes suivantes :

MM. Romain Gautier F3

Micheline Rieben SOC & FG

Benjamin Masudi N'Tambwe SOC & FG

Jacques-André Rochat UDI

Didier Vaucher UDI

Sont élus au bulletin secret, 1^{er} tour, majorité 28 :

MM. Romain Gauthier 40 voix

Jacques-André Rochat 37 voix

Micheline Rieben 28 voix

Mme Claire-Lise Piguet propose une élection au 2^{ème} tour par acclamation pour MM. Didier Vaucher 25 voix et Benjamin Masudi N'Tambwe 23 voix, proposition acceptée par le Conseil.

La Commission des Finances se compose donc de :

MM. Romain Gauthier F3 Président

Jacques-André Rochat UDI

Micheline Rieben SOC & FG

Didier Vaucher UDI

Benjamin Masudi N'Tambwe SOC & FG

Mme la Présidente les félicite et les remercie pour leur engagement au sein du Conseil communal.

Election des suppléants, un suppléant par groupe, sont proposés :

MM. Philippe Dufour F3

Jean-Claude Rochat SOC & FG

Philippe Perrin UDI

Mme la Présidente propose leur élection à mainlevée, proposition acceptée, les trois suppléants mentionnés ci-dessus sont élus par acclamation. Elle remercie les personnes élues pour leur intérêt aux affaires communales.

5.Préavis 9/2015 : Réfection de l'enrobé à la route du Solliat

Mme la Présidente donne la parole à M. Marc Ferrari Rapporteur de la Commission pour la lecture de son rapport :

La Commission nommée par le Bureau du Conseil s'est réunie le mardi 9 juin 2015 à 18 h 30 à l'entrée du village du Solliat. Etaient présents :

MM. Eric Duruz et Hervé Maillard (UDI), Stephan Schwab et Marc Kunz (SOC & FG) et Marc Ferrari (F3) Président confirmé dans son rôle de Rapporteur.

La délégation municipale était composée de MM. Olivier Baudat et Laurent Reymondin accompagnés par M. Stéphane Rochat du Bureau technique communal. Nous tenons ici à les remercier pour leurs explications très complètes.

Chaque année, une analyse est menée sur l'ensemble du réseau routier communal afin de constater les dégâts de l'hiver et déterminer quelles sont les routes qui présentent un besoin plus ou moins urgent d'entreprendre des travaux de réfection. Cette première étape permet d'établir une planification au niveau communal. Il convient ensuite de se coordonner avec les autres services (Service des Eaux, SEVJ) qui pourraient être appelés à intervenir pour des travaux de génie civil.

Le tronçon qui fait l'objet du présent préavis est sain au niveau de la conduite d'alimentation en eau et tout est déjà prêt afin que la fibre optique soit installée prochainement. Ceci explique que la réfection de ce tronçon puisse se réaliser cette année encore.

Les travaux planifiés peuvent s'apparenter à de l'entretien, en effet le degré d'usure du tronçon Tivoli – Laiterie des Landes n'implique pas encore une réfection lourde. La pose d'un nouvel enrobé à la route du Solliat permettra de prolonger sa durée de vie d'environ 10 à 15 ans.

Avant le début des travaux, il est prévu un passage de caméras dans les différents collecteurs afin de s'assurer de leur état. Ensuite l'actuel revêtement sera dégrappé et/ou raboté, puis évacué par camions et revalorisé dans une décharge spécialisée. Un certain nombre de purges seront réalisées, à savoir, renforcer les endroits nécessaires par la pose de grave. Il sera également procédé à la mise à niveau des grilles des capes de vannes et des couvercles. Et finalement, il conviendra de poser le nouvel enrobé.

A l'exception du jour de la pose du nouvel enrobé, l'accès aux riverains sera possible durant toute la durée des travaux prévus pendant environ une semaine. Par ailleurs, lesdits riverains seront contactés pour leur offrir la possibilité de profiter des travaux pour remettre en état les abords de leurs propriétés.

Conclusions

Au vu de ce qui précède et au terme de nos discussions, la Commission unanime vous recommande d'approuver les conclusions du préavis 09/2015 tels que présentés, soit :

LE CONSEIL COMMUNAL DU CHENIT

Vu le préavis no 9/2015,

Où le rapport de la Commission d'étude,

Considérant que cet objet est porté à l'ordre du jour :

- 1. autorise la Municipalité à réaliser les travaux de réfection de l'enrobé à la route du Solliat**
- 2. alloue dans ce but un crédit de CHF 210'000.-**
- 3. décide de porter cette dépense dans les investissements du patrimoine administratif, compte 9141.28 et d'amortir cet investissement en 15 ans au maximum, par le budget de fonctionnement à partir de 2016 par le compte 430.3311.28**
- 4. autorise la Municipalité à emprunter, si nécessaire, CHF 210'000.- ceci dans le cadre du plafond d'endettement total 2011-2016 de CHF 28'000'000.-.**

Mme la Présidente remercie le Rapporteur et ouvre une discussion :

M. Olivier Baudat Municipal informe le Conseil communal que le contrôle des conduites d'évacuation des eaux usées a été fait entretemps et que 3 tronçons sont endommagés ce qui va augmenter les travaux. Les coûts engendrés seront couverts par le compte d'entretien du réseau des eaux usées.

La parole n'étant plus demandée, Mme la Présidente soumet ce préavis au vote du Conseil qui l'accepte à l'unanimité, sans avis contraire ni abstention, selon les conclusions susmentionnées.

Elle remercie le Rapporteur et les membres de la Commission pour leur travail.

6. Préavis 10/2015 : Préavis et réponse à la motion de Mme Claire-Lise Piguet, relative à l'étude de la possibilité de réduire le nombre de Conseillers communaux pour la législature 2016-2021

C'est M. Philippe Aubert qui lit le rapport rédigé par M. Pierre-Olivier Capt, excusé ce soir :
Introduction

La Commission composée de MM. Christophe Aubert F3, Philippe Aubert UDI, Michel Beetschen SOC & FG, Philippe Dufour F3 en remplacement de Romain Gauthier, Jean-Luc Lecoultre SOC & FG, Marie-France Tièche UDI et du soussigné s'est réunie le lundi 1^{er} juin pour l'étude du préavis. Il a d'emblée été précisé qu'il n'y avait pas d'intérêt pour l'exécutif à un nombre précis de conseillères et conseillers communaux par rapport aux interactions entre les deux organes. La Municipalité a préavisé sur ce sujet comme le demande le règlement du Conseil.

Voilà donc un préavis particulier, puisque après avoir travaillé sur notre règlement l'an passé, nous touchons maintenant au nombre de personnes qui vont constituer notre Conseil lors de la prochaine législature.

C'est un sujet épineux bien différent des préavis habituels. Il s'agit en effet de toucher au cœur du fonctionnement du Conseil et de sa composition, soit de chacune et chacun de nous. Pour les « anciens », il s'agit d'un sujet récurrent, sur lequel certaines et certains ont un avis tranché d'autres plus évolutifs, pour les « nouveaux » la question est souvent plus mitigée.

Discussion

Beaucoup d'éléments sont évoqués tel que :

- Comment être le plus « démocratique » possible ? Par une représentativité la plus large possible ou par un choix plus net pour les citoyens.
- D'où vient l'important taux de rotation et donc la majeure partie des nombreuses démissions durant la législature en cours (qui sont très dommageables, dans le suivi du travail effectué par le Conseil et les Conseillers) ? En majorité à des circonstances de vie (déménagements ou autres raisons personnelles) ou à des candidats pas assez engagés, dont on aurait « forcé la main ».
- La question se pose de la difficulté pour les Groupes de constituer des listes étoffées. Naturellement, si le nombre total de Conseillers communaux diminue les listes pourront être moins fournies, cela pourrait-il avoir un effet démobilisateur ? Les membres de la Commission ne pensent pas que ce serait le cas. Seule l'expérience pourrait nous le dire.
- Quel sera le nombre de Conseillers disponibles, une fois déduits les membres du Bureau ou de commissions permanentes (gestion et finances). Cela sera-t-il bénéfique que les Conseillers soient plus sollicités ? Là également seule l'expérience pourrait nous le montrer plus clairement. Il en va de même par rapport aux représentations dans les Conseils d'administration ou aux assemblées générales.
- Existe-t-il un lien entre l'étendue de la Commune, ses 3 Villages et ses Hameaux ? Il y a un intérêt d'une représentation assez large, mais nous ne sommes plus dans une situation de représentation de chaque « clocher ».
- Quelle est la situation dans les Communes de taille ou population comparable ? Une tendance claire, le nombre est généralement inférieur à 70, il se situe souvent entre 50 et 65.

Mais là encore, il n'y a pas de règle et nous n'avons pas réalisé de statistique cantonale exhaustive.

Beaucoup de ces questions peuvent amener des argumentations aussi bien en vue d'un maintien du statu quo que d'une diminution et dans ce deuxième cas se pose la question de combien ?

Ce qui nous a préoccupés et doit être la question centrale, qu'est-ce qui est le plus adapté dans l'intérêt de la Commune ?

La Commission a été unanime à constater que la dernière élection vécue en 2011 n'est pas satisfaisante. En effet, nous sommes un nombre inférieur au nombre réglementaire dû au manque de candidats présentés par les partis et surtout la conséquence principale est que chacune et chacun a été élu tacitement.

A ce jour, rien ne laisse présager d'un engouement spectaculaire qui amènerait à un changement de scénario pour la législature prochaine.

De plus, ce sujet récurrent depuis au moins 25 ans mérite selon la Commission une réponse autre que le statu quo. En outre, il est à souligner que le sujet peut être repris à tout moment et que la décision prise aujourd'hui pourra être modifiée en fin de la prochaine législature s'il s'avère que la décision prise ne devait pas être optimale.

Pistes diverses pour la suite

La Commission a évoqué quelques pistes au sujet de l'évolution de l'organisation du Conseil et de l'optimisation du temps consacré par les Conseillers :

-Avoir des Commissions (ou simplement des Commissaires) plus spécialisées sur certains sujets (p.ex. : urbanisme, routes et eaux). Cela permettrait aux Conseillers de se centrer plus sur des intérêts ou compétences existantes et éviterait aux municipaux de donner des explications redondantes lors de chaque préavis. Le risque serait une spécialisation des Conseillers et que les non-membres de ces Commissions se retrouvent en marge desdits sujets.

-La question de la gestion administrative des comptes des bourses est aussi à poursuivre.

Ces éléments sont des pistes de réflexion que la Commission souhaite partager. Elles n'entraînent aucun changement ou action immédiate.

Conclusion :

Au vu de ce qui précède, la Commission vous recommande à l'unanimité, de modifier la conclusion du préavis de la manière suivante :

1. Décide de porter à soixante (60) le nombre des Conseillers communaux.

Mme la Présidente remercie le Rapporteur de la Commission des Finances et ouvre une discussion :

Mme Claire-Lise Piguet demande un vote à bulletin secret, demande appuyée par plus d'un cinquième des membres du Conseil communal.

M. Nicolas Guignard rappelle que nous avons déjà eu cette discussion il y a 5 ans ; il encourage le Conseil à suivre l'avis de la Commission, estimant préférable de garder des bons éléments. Si on ajoute les Fractions de Commune on arrive au-delà des chiffres du Conseil, il y a 5 ans ce n'était pas démocratique de réduire le nombre de membres, or l'élection a été tacite.

M. Philippe Aubert mentionne ne pas avoir vu dans le rapport que les normes étaient de 70.

M. Didier Vaucher ajoute que la population a tendance à augmenter, malgré cela il est difficile de trouver des Conseillers. Garder un nombre plus élevé permettrait d'intéresser du monde alors qu'une réduction aurait pour conséquence une diminution d'intérêt dans les affaires communales. La parole n'étant plus demandée, Mme la Présidente soumet au vote du Conseil la conclusion amendée par la Commission, soit :

LE CONSEIL COMMUNAL DU CHENIT

Vu le préavis no 10/2015,

Où le rapport de la Commission d'étude,

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour :

1. décide de porter à soixante (60) le nombre des Conseillers communaux.

Cette conclusion est acceptée par 40 oui, 13 non et 2 abstentions.

Mme la Présidente remercie le Rapporteur et les membres de la Commission pour leur travail.

7. Election du Bureau : -Président

-Vice-Président

-2^{ème} Vice-Président

-2 scrutateurs

-2 scrutateurs suppléants

Mme la Présidente propose une élection tacite selon le nouveau règlement, le Conseil est d'accord.

Présidente

M. Stéphane Reymond présente **Mme Carole Dubois UDI**

Vice Président

Mme Claire-Lise Piguet présente **M. Michel Vullioud F3**

2^{ème} Vice-Président

Mme Micheline Rieben présente **M. Francisco Sanchez SOC & FG**

Ces trois personnes sont élues par acclamation.

2 scrutateurs

Mme Micheline Rieben présente **Mme Jacqueline Cristiano SOC & FG**

M. Stéphane Reymond présente **M. Fabrice Aubert UDI**

Les deux scrutateurs sont élus par acclamation.

2 scrutateurs suppléants

Mme Claire-Lise Piguet présente **Mme Sarah Poncet-Brandt F3**

M. Stéphane Reymond présente **M. Thierry Rouiller UDI**

Les deux scrutateurs suppléants sont élus par acclamation.

8. Election d'un membre suppléant à l'ASIVJ – Commission de gestion

En remplacement de M. Philippe Morand, M. Stéphane Reymond propose **M. Hervé Maillard UDI** qui est élu par acclamation.

9. Election d'un membre au Conseil d'Administration VIC SA

Pour la remplacer dès demain dans cette fonction, Mme Claire-Lise Piguet propose **M. Christophe Aubert F3** qui est élu par acclamation.

10. Divers et propositions individuelles

Mme Danielle Maillefer signale qu'une jolie présentation des frontaliers à la Vallée de Joux passait ce soir dans l'émission TV Couleurs locales. Elle suggère d'indiquer également les titres des sujets traités au Conseil communal lors des retransmissions sur Val TV.

M. Frédéric Simond présente la proposition suivante :

« Alors que la population de la Vallée commence à saisir le besoin de diversifier la production électrique par l'utilisation d'éoliennes par exemple, ma question est née de plusieurs constats en découlant.

Premièrement, et ce depuis environ une dizaine d'années, les propriétaires de maisons, hangars, granges, etc. font installer sur leur toiture des panneaux photovoltaïques pour la production d'électricité. Ceci constitue un réel effort financier, certes subventionné, mais non négligeable pour un particulier ou une PME qui participe ainsi à « l'effort de guerre ». Deuxièmement, les règlements sur les constructions stipulent clairement que toute nouvelle bâtisse individuelle doit couvrir au moins 30 % de ses besoins en eau chaude et au moins 20 % de ses besoins en électricité.

Fort de ce qui précède et convaincu par la logique du « pollueur-payeur » si chère à la Commune du Chenit, je me demande s'il ne serait pas possible par un quelconque moyen

d'encourager vivement les grandes entreprises horlogères de s'équiper en panneaux solaires tout du moins pour les nouvelles constructions. Après tout, c'est elles qui consomment le plus d'énergie... Merci de votre attention. »

M. Sébastien Cala fait l'intervention suivante :

« A la page 7 du rapport des comptes, il est indiqué le détail des tâches de chaque dicastère de la Municipalité. Force est de constater que la culture et les sports sont absents de ces tâches. Ce sont pourtant deux domaines essentiels pour la vie de notre Commune qui serait bien pauvre sans les sociétés culturelles et sportives. De ce fait, il me semble qu'il serait judicieux de nommer un Municipal pour la culture et les sports.

Aujourd'hui, en feuilletant les comptes, on s'aperçoit que ces deux domaines d'activité sont plus ou moins rattachés à votre dicastère Mme le Syndic. Cependant, si je ne me trompe pas, vous n'êtes pas la seule représentante de la culture et des sports au sein de la Municipalité. En ce qui concerne la culture, M. Vullioud est également très actif comme en témoigne son rapport d'activité. Pour ce qui est des sports, la Commune est représentée par trois Municipaux : Mme le Syndic au Centre nordique, M. Reymondin préside le Centre sportif et M. Meylan représente la Commune au sein des Conseils d'administration des téléskis de notre Commune. A cela on pourrait ajouter encore M. Piguët qui a sous sa responsabilité les deux salles de sport du Brassus et de Chez le Maître qui sont utilisées par de nombreuses sociétés. Ne pourrions-nous pas réunir toutes les responsabilités des sports et de la culture sous un seul dicastère ou tout au moins attribuer ces deux domaines à deux Municipaux ? Il me semble que cela faciliterait la gestion des futurs projets, notamment celui des JO 2020. De plus, le lien avec la population et les sociétés n'en serait que renforcé. »

M. Fabrice Piazzini constate que les places publiques sont des places à ordures, est-il possible d'intervenir et instaurer un contrôle ?

M. Philippe Aubert donne un complément d'information, faisant partie de Sogebois et Brassusbois : plusieurs entreprises sont reliées à ces centrales de chauffage, cela fait partie des 30 % d'énergie neutre.

M. Didier Vaucher remercie la Municipalité pour sa réponse concernant sa proposition d'indiquer les décès sur le site communal qui le laisse toutefois perplexe ; le côté positif qu'il peut y voir est l'entente intercommunale unie dans un même avis.

M. Jean-Luc Lecoultre revient sur la lettre de directives de la collecte d'objets placardée il y a quelques semaines à l'entrée de la déchetterie avec menace de licenciement aux employés qui ne s'y conformeraient pas, à l'entête de la Commune du Chenit alors que la déchetterie est intercommunale et est surpris de n'y avoir vu qu'une seule signature.

La parole n'étant plus demandée, Mme la Présidente clôt la séance à 22 h 45 en remerciant toutes les personnes présentes pour le bon esprit des séances et l'aide apportée. Un merci particulier aux Chefs de Services pour leur appui pendant ses deux années de présidence. Elle souhaite à tous de belles vacances et donne la parole à la nouvelle Présidente Mme Carole Dubois qui tient aussi à remercier Mme Marianne Oberson pour le plaisir d'avoir travaillé ensemble. Elle signale que la course du Conseil communal de cet automne sera une course extra muros agendée au 3 octobre 2015. Les détails feront l'objet d'un prochain courrier.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

La Présidente :  Secrétaire : 
Marianne Oberson Paulette Reymond



